CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

IR-09(03)

Opérations à la suite d'une fuite

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

IR

Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-09(03) — Opérations à la suite d’une fuite (--M)

Énoncés :

Mettre en oeuvre les procédures suivantes afin de veiller à ce que les membres du personnel de l’organisation touchés par les fuites d’information puissent continuer d’exécuter leurs fonctions même si les systèmes contaminés sont en cours d’assainissement : [Affectation : procédures définies par l’organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Les mesures correctives appliquées aux systèmes contaminés par les fuites d’information peuvent exiger beaucoup de temps. Les membres du personnel peuvent ne pas avoir accès aux systèmes contaminés pendant que des mesures correctives sont prises, ce qui peut affecter leur capacité à mener les activités de l’organisation.